

CRC Industries UK Ltd.
Castlefield Industrial Estate, Wylds Rd,
Bridgwater,
Somerset, UK, TA64DD
Tel.: (+44)(0)1278 727200 Fax:
(+44)(0)1278 425644

Fiche de sécurité Régulation EC No 1907/2006 Art.31

6120004900 FORMULA 20

Réf.: UK10261-2-120109

Date de création/révision : 12.01.09

Remplace : 15.02.08

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : FORMULA 20

Aérosol

Application : Agents de Démoulage

Nom de la société : CRC Industries UK Ltd.
Castlefield Industrial Estate, Wylds Rd,
Bridgwater,
Somerset,
UK, TA64DD
Tel.: (+44)(0)1278 727200
Fax: (+44)(0)1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence :(+44)(0)1278 727200

Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Facilement Inflammable. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme

d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
Pentane	109-66-0	203-692-4	30-60	F+,Xn,N	12-51/53-65-66-67	A
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	265-151-9	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
Explication notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a)of REACH Regulation No 1907/2006						
P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)						

Note H et P de l'Annexe I (67/548/CEE) s'appliquent au naphtas dans ce produit.

Remarque : Pour les substances qui ont une limite d'exposition sur le lieu de travail, voir le point 8.

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées

En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion

En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): < 0 °C

Limites d'explosion : limite supérieure : non connu
limite inférieure : non connu

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Procédures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières. Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Utiliser seulement dans des zones ventilées inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.) (Filter type AX)

La peau et les mains : Porter des gants (nitrile)

Les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	Méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
pentane	109-66-0	TWA	1000 ppm
CO2	124-38-9	TWA	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
pentane	109-66-0	GW/VL	600 ppm
		KTW/VCD	750 ppm
CO2	124-38-9	GW/VL	5000 ppm
		KTW/VCD	30000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
pentane	109-66-0	MAK	600 ppm
CO2	124-38-9	MAK	5000 ppm
Tetrafluoroethane	811-97-2	MAK	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (POUR AÉROSOLS SANS PROPULSEUR)

Aspect : état physique : Liquide sous pression

Couleur : incolore

Odeur : solvant

Point/intervalle d'ébullition : 40-65 °C

Densité relative : 0.675 g/cm3 (@ 20°C)

PH : non applicable

Pression de vapeur : non connu

Densité de vapeur : non connu

Hydro solubilité : Insoluble dans l'eau

Point d'éclair : < 0 °C

Auto-inflammabilité : > 200 °C

Viscosité : non connu

Vitesse d'évaporation : non connu

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Matières à éviter : Agent comburant fort

Produits de décomposition dangereux : CO, CO2

HF peut se former en cas d'incendie

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.

Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Irritant pour la peau

Autres informations: Pas de données expérimentales disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets nocifs divers : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Pas de données expérimentales disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN : 1950

Route/Chemin fer - ADR/RID : UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA,

Classe code : 5FEtiquette : 2.1

Mer - IMDG : UN1950 Aérosols Classe : 2.1, PG :

NAEtiquette : 2.1

EmS F-D,S-U

Air - IATA/ICAO : UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2.1,

PG : NAEtiquette : RFG

Packing instr. LQ Y203

PAX 203

CAO 203

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger : F,Xi,N

Phrases de risque (R) :

R11: Facilement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les aérosols.

S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Dispositions nationales : France

Maladies professionnelles: tableau n°: 84

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

*Explication des phrases de risques:

R11: Facilement inflammable.

R12: Extrêmement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.